

Conseil Municipal

Du 11 Janvier 2016

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal : 72

En exercice : 72

Qui ont pris part à la délibération : 63

Date de Convocation : 05 Janvier 2016

Date affichage : le 16 Janvier 2016

L'an deux mil seize, le onze janvier à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENTONNAY, se sont réunis dans la salle des fêtes du quartier de Boësse, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GODET, Maire d'Argentonay.

Etaient présents : ARNAULT Alain, AUDOUIN Pascal, BAUDRY Murielle, BECOT Alain, BILLEAUD Laurent, BILLY Colette, BODET Joël, BODET Yvonne, BOUTET Sophie, BROSSARD Thierry, CASSIN Armelle, CHIRON Georges, CHIRON Laëtitia, CLIDIÈRE Jean-Roger, DANDRES Bernard, DAVID Catherine, de TROGOFF Gaëtan, DESCHAMPS Jérôme, DURAND Jacques, FABIEN Ariel, FARDEAU Adeline, FAVRELIÈRE Julie, GAZEAU Jean-Louis, GENTY Simon, GERARD Martine, GOBIN Laurent, GODET Fabien, GODET Jean-Paul, GODET Stéphane, GOUBEAU Sonia, GRELLIER Christine, GRIMAUULT Jean-Paul, GUIGNARD Isabelle, GUILLOTEAU Michel, LABORDE Quentin, LANDAIS Valérie, LAVILLONNIÈRE Sébastien, LERIQUE François, LOGEAS Jean-Paul, MABILAIS Béatrice, MARTIN Jeannine, MENARD Rémy, MENARD Yannick, MENUAULT Hugues, METIVIER Nathalie, MUSSET Nicole, NIORT Marie, NIORT Stéphane, NOEL Jean-Marie, OLIVIER Jean-Luc, OLIVIER Stéphane, PAINEAU Marjorie, PIERROIS Marie-Catherine, PILOTEAU Pascal, PRAUD Francine, PROUST Annick, RABILLOUD Hélène, RAIMBAULT Emilie, RAUCH Claude, ROCHAIS Claude.

Etaient absents représentés : Mme LAVAUD ayant donné pouvoir à Isabelle GUIGNARD, Mme BESNARD Sandra ayant donné pouvoir à Sophie BOUTET, Mr GIRAUD Robert ayant donné pouvoir à Yannick MENARD, Mr BORRA Bertrand ayant donné pouvoir à Mr Michel GUILLOTEAU.

Etaient absents excusés : FILLON Sébastien, DUFOUR Nadine

Etaient absents : BARON Sébastien, BONNIN Mylène, BROSSARD Thierry, CHEVALLIER Jean-François, DE PINHO Adrien, GAURY Noël, JACQUES Claire,

Secrétaire de séance : BOUTET Sophie

- ***Mr le Maire nomme comme secrétaire de séance Mme BOUTET Sophie***
- ***Mr le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :***
 - o ***Nomination des délégués du SIEDS***
 - o ***Facturation des dégâts et ménage supplémentaire à la Salle des Fêtes de Boësse***
 - o ***Commission ouverture des plis***

Le Conseil Municipal adopte le Compte rendu du dernier Conseil Municipal à l'unanimité

1- Vote des différents budgets

1-1 Vote du Budget Principal d'Argentonay

Le Budget Communal proposé au vote du Conseil Municipal s'élève à :

- section de fonctionnement : 2 306 200,00 €
- section d'investissement : 923 260,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget tel que proposé.

1-2 Vote des Budgets Annexes

- ***Vote du Budget Camping Argentonay 2016***

Le Budget Communal proposé au vote du Conseil Municipal s'élève à :

- section de fonctionnement : 53 160 €
- section d'investissement : 2 200 €

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget tel que proposé.

- ***Vote du Budget Locations Commerciales Argenton 2016***

Le Budget Communal proposé au vote du Conseil Municipal s'élève à :

- section de fonctionnement : 31 000 €
- section d'investissement : 12 100 €

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget tel que proposé.

- ***Vote du Budget Lotissement Rue de La Paix Argenton 2016***

Le Budget Communal proposé au vote du Conseil Municipal s'élève à :

- section de fonctionnement : 16 400 €

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget tel que proposé.

- ***Vote du Budget Lotissement Rue des Plaines Argenton 2016***

Le Budget Communal proposé au vote du Conseil Municipal s'élève à :

- section de fonctionnement : 30 600 €

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget tel que proposé.

- ***Vote du Budget Locations Commerciales Moutiers 2016***

Le Budget Communal proposé au vote du Conseil Municipal s'élève à :

- section de fonctionnement : 3 200 €
- section d'investissement : 2 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget tel que proposé.

- ***Vote du Budget Lotissement La Cailtière Moutiers 2016***

Le Budget Communal proposé au vote du Conseil Municipal s'élève à :

- section de fonctionnement : 51 610 €

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget tel que proposé.

- ***Vote du Budget Locations Commerciales La Coudre 2016***

Le Budget Communal proposé au vote du Conseil Municipal s'élève à :

- section de fonctionnement : 5 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget tel que proposé.

- ***Vote du Budget Résidence Béllané Le Breuil 2016***

Le Budget Communal proposé au vote du Conseil Municipal s'élève à :

- section de fonctionnement : 17 000 €
- section d'investissement : 6 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget tel que proposé.

- ***Vote du Budget Locations Commerciales Le Breuil 2016***

Le Budget Communal proposé au vote du Conseil Municipal s'élève à :

- section de fonctionnement : 3 800 €

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget tel que proposé.

- **Vote du Budget Lotissement Le Breuil 2016**

Le Budget Communal proposé au vote du Conseil Municipal s'élève à :

- section de fonctionnement : 25 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget tel que proposé.

1 – 3 Vote du Budget Photovoltaïques La Chapelle Gaudin 2016 (Budget Autonome M4)

Le Budget Communal proposé au vote du Conseil Municipal s'élève à :

- section de fonctionnement : 7 500 €
- section d'investissement : 4 000€

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget tel que proposé.

2- Vote du Régime Indemnitare

2-1 Régime Indemnitare

Suite au rapprochement des communes d'Argenton les Vallées, Le Breuil-sous-Argenton, La Chapelle-Gaudin, La Coudre, Moutiers-sous-Argenton et Ulcot en une entité nouvelle ARGENTONNAY, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'instituer un régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2016 à l'ensemble des agents occupant un emploi au sein de la commune qu'ils soient stagiaires, titulaires ou non-titulaires.

INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Décret 2002-60 du 14.01.2002

DECIDE l'attribution de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires :

- aux agents de catégorie C
- aux agents de catégorie B

relevant des cadres d'emplois suivants :

- Rédacteurs
- Adjoints administratifs
- Agents de maîtrise
- Adjoints techniques
- ATSEM
- Adjoints d'animation

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont versées dans le cadre de la réalisation effective d'heures supplémentaires ne donnant pas lieu à un repos compensateur, effectuées à la demande de l'autorité territoriale dès qu'il y a dépassement des bornes horaires.

Le nombre d'heures supplémentaires accomplies ne peut dépasser un contingent mensuel d'une durée limitée de 25 heures.

L'indemnisation des heures supplémentaires se fera comme suit:

T.B. annuel de l'agent lors de l'exécution des travaux +(NBI le cas échéant) / 1820

Cette rémunération horaire sera multipliée par :

- 1,25 pour les 14 premières heures,
- 1,27 pour les heures suivantes.

Les heures effectuées entre 22 heures et 7 heures sont considérées comme travail supplémentaire de nuit.

L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit et des 2/3 lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié, sans pouvoir se cumuler.

La nouvelle bonification indiciaire entre en compte pour le calcul des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

L'intervention en astreinte, s'accompagnant de travaux supplémentaires, donne lieu au paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires ne peuvent être versées pendant les périodes où les agents perçoivent des frais de déplacement.

Les agents bénéficiaires d'un logement par utilité ou nécessité absolue de service peuvent percevoir l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires, prévues au titre du présent décret, sont exclusives des indemnités perçues par les personnels enseignants soumis à un régime spécifique d'indemnisation des heures supplémentaires et de toute autre indemnité de même nature.

INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Décret 2002-63 du 14.01.2002 modifié - Arrêté du 12 mai 2014

DECIDE l'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL	COEFFICIENT MAXIMAL (de 0 à 8)
Administrative	- Rédacteur à partir du 6 ^{ème} échelon	857,83 €	8
	- Rédacteur principal 2 ^{ème} classe à partir du 5 ^{ème} échelon	857,83 €	8
	- Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	857,83 €	8
	- Secrétaire de mairie	1078,73 €	8

Le versement de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires varie en fonction du supplément de travail fourni et de l'importance des sujétions liées à l'exercice effectif des fonctions.

Les montants moyens annuels sont fixés par arrêté ministériel. L'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ne pourra excéder, à titre individuel, huit fois le montant annuel moyen propre à chaque catégorie.

L'autorité territoriale procédera aux attributions individuelles par la modulation du taux moyen annuel attaché à la catégorie dont relève l'agent, multiplié par un coefficient compris entre 0 et 8.

L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires n'est pas cumulable avec l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service.

INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DES PREFECTURES

Décret 97-1223 du 26.12.97 - Arrêté du 24 décembre 2012

DECIDE l'attribution de l'indemnité d'exercice des missions aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL	COEFFICIENT MAXIMAL (de 0,8 à 3)
Administrative	- Adjoint administratif 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1153,00 €	3
	- Adjoint administratif principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1478,00 €	3
	- Rédacteur	1492,00 €	3
	- Secrétaire de mairie	1372,04 €	3
	Technique	- Adjoint technique 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1143,00 €
- Adjoint technique principal 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe		1204,00 €	3
- Agent de maîtrise		1204,00 €	3
Sanitaire et sociale	- ATSEM 1 ^{ère} classe	1153,00 €	3
	- ATSEM principale 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	1478,00 €	3
Animation	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1153,00 €	3
	- Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	1153,00 €	3
	- Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1478,00 €	3
	- Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1478,00 €	3

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Décret 2002-61 du 14.01.2002 - Arrêté du 14.01.2002

DECIDE l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL	COEFFICIENT MAXIMAL (de 0 à 8)
Administrative	- Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	449,28 €	8
	- Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	464,30 €	8
	- Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	469,67 €	8
	- Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	476,10 €	8
	- Rédacteur jusqu'au 5 ^{ème} échelon	588,69 €	8
	- Rédacteur principal 2 ^{ème} classe jusqu'au 4 ^{ème} échelon	706,62 €	8
Technique	- Adjoint technique 2 ^{ème} classe	449,28 €	8
	- Adjoint technique 1 ^{ère} classe	464,30 €	8
	- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	469,67 €	8
	- Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	476,10 €	8
	- Agent de maîtrise	469,67 €	8
	- Agent de maîtrise principal	490,05 €	8
Sanitaire et sociale	- ATSEM 1 ^{ère} classe	464,30 €	8
	- ATSEM principale 2 ^{ème} classe	469,67 €	8
	- ATSEM principale 1 ^{ère} classe	476,10 €	8
Animation	- Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	449,28 €	8
	- Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	464,30 €	8
	- Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	469,67 €	8
	- Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	476,10 €	8

Les attributions individuelles feront l'objet d'un arrêté de l'autorité territoriale.

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Le versement des primes seront maintenues en cas de :

- congés maladie (sauf longue maladie et longue durée).
- congés pour accident de service /accident du travail et maladie professionnelle
- congés maternité, paternité ou adoption
- congés annuels

Clause de revalorisation

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

2-2 Vote de l'enveloppe du Régime Indemnitare

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'enveloppe annuelle du régime indemnitaire du personnel communal.

Il propose une enveloppe prévisionnelle de 56 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Adopte à l'unanimité sa proposition et fixe le montant prévisionnel annuel de l'enveloppe du régime indemnitaire du personnel communal du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 à 56 000 €.

3- Demandes de subventions : Construction d'une classe à l'école du « Chat Perché »

Présentation du plan de financement

Suite à l'ouverture d'une classe et à la croissance des effectifs, il est nécessaire d'agrandir l'école du « Chat Perché », afin que les professeurs des écoles et les élèves puissent travailler dans de bonnes conditions et sereinement.

Dans le cadre de ce projet des subventions peuvent être demandées.

L'état permet aux communes nouvelles de bénéficier d'une DETR de 25 % du coût HT du projet plus une majoration de 50%.

Ainsi, cette délibération annule et remplace celle prise par le Conseil Municipal d'Argenton Les Vallées, en date du 28 Octobre 2015.

Le nouveau plan de financement du projet s'établit donc comme suit:

DEPENSES

1- Structure

Terrassement -Gros œuvre - 9 100,00 €

2- Bloc toiture (hors d'eau & d'air)

Ossature bois – Bardage – Etanchéité -Menuiseries bois extérieures 46 000,00 €

3- Corps d'état secondaires

Menuiseries bois – parquet – cloisons sèches plafonds suspendus – peinture intérieure. 14 400,00 €

4- Lots techniques

Electricité - chauffage - 11 500,00 €

sous-total 81 000,00 €

Honoraires architecte 8 505,00 €

Honoraires sps contrôle 3 890,00 €

TOTAL H.T 93 395,00 €

T.V.A 20% 18 679,00 €

TOTAL T.T.C 112 074,00 €

RECETTES

FRIL 5 000,00 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL 30% 28 018,00€

Agglo2B 6 675,00€

DETR 25% avec une majoration de 50% 35 023,00€

TOTAL SUBVENTIONS 74 716,00 €€

EMPRUNTS - FONDS LIBRES 18 679,00 €

4- Nomination des membres aux Commissions Permanentes

4-1 Commission Communale des Ressources Humaines

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission Communale des Ressources Humaines**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de désigner comme suit les membres de la **Commission des Ressources Humaines** :

- Jean-Paul GODET
- Jean-Paul LOGEAIS
- Colette BILLY
- Marjorie PAINEAU
- Yvonne BODET
- Stéphane GODET
- Isabelle GUIGNARD
- Jérôme DESCHAMPS
- Catherine PIERROIS

4-2 Commission Communale des Finances

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission Communale des Finances**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de désigner comme suit les membres de la **Commission des Finances** :

- Jean-Paul GODET
- Jean-Paul GRIMAULT
- Murielle BAUDRY
- Béatrice MABILAIS
- Gaëtan de TROGOFF
- Rémi MENARD
- Robert GIRAULT
- Jean-Paul LOGEAIS
- Pascal PILOTEAU
- Claude ROCHAIS
- Jean-Roger CLIDIÈRE
- Michel GUILLOTEAU
- Catherine PIERROIS
- Stéphane NIORT
- Armelle CASSIN

4-3 Commission Communale Communication et Gouvernance

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission Communale Communication et Gouvernance**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de désigner comme suit les membres de la **Commission Communale Communication et Gouvernance** :

Commission Communale Communication

Commission Communale Gouvernance

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - Jean-Paul GODET | - Jean-Paul GODET |
| - Robert GIRAULT | - Robert GIRAULT |
| - Hélène RABILLOUD | - Armelle CASSIN |
| - Christine GRELLIER | - Stéphane GODET |
| - Sophie BOUTET | - Christine GRELLIER |
| - Sandra BESNARD | - Sandra BESNARD |
| - Ariel FABIEN | - François LERIQUE |
| - Alain ARNAULT | - Julie FAVRELIÈRE |
| - Nadine DUFOUR | - Jean-Roger CLIDIÈRE |
| - Jean-Paul GRIMAULT | |
| - Claude RAUCH | |
| - Armelle CASSIN | |

4-4 Commission Communale Education – Jeunesse - Sports

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission Communale Education - Jeunesse - Sports**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de désigner comme suit les membres de la **Commission Communale Education - Jeunesse - Sports** :

Commission Communale Ecoles - Cantine

- Jean-Paul GODET
- Béatrice MABILAIS
- Claude ROCHAIS
- Isabelle GUIGNARD
- Emilie RAIMBAULT
- Valérie LANDAIS
- Adeline FARDEAU
- Sophie BOUTET
- Sébastien LAVILLONNIERE
- Sébastien FILLON
- Sonia GOUBEAU
- Nicole MUSSET

Commission Communale Jeunesse - Sports

- Jean-Paul GODET
- Béatrice MABILAIS
- Yannick MENARD
- Alain BECOT
- Emilie RAIMBAULT
- Nadine DUFOUR
- Annick PROUST
- Stéphane NIORT
- Fabien GODET
- Pascal AUDOUIN
- Sébastien FILLON
- Mylène BONNIN
- Valérie LANDAIS
- Julie FAVRELIERE
- Laurent GOBIN
- Nicole MUSSET

4-5 Commission Communale Tourisme – Camping – Culture - Animations

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission Communale Tourisme – Culture - Animations**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de désigner comme suit les membres de la **Commission Communale Tourisme – Culture - Animations** :

Commission Communale Tourisme - Camping

- Jean-Paul GODET
- Murielle BAUDRY
- Laurent BILLEAUD
- Catherine DAVID
- Adeline FARDEAU
- Jean-François CHEVALLIER
- Bertrand BORRA
- Mylène BONNIN
- Armelle CASSIN
- Claude RAUCH
- Marie NIORT

Commission Communale Culture - Animations

- Jean-Paul GODET
- Murielle BAUDRY
- Laurent GOBIN
- Nathalie METIVIER
- Catherine DAVID
- Marie NIORT
- Simon GENTY
- Claude RAUCH
- Noël GAURY
- Nadine DUFOUR
- Laëtitia CHIRON
- Stéphane OLIVIER
- Yvonne BODET
- Claude ROCHAIS

4-6 Commission Communale Voirie et Espaces Verts

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission Communale Voirie et Espaces Verts**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de désigner comme suit les membres de la **Commission Communale Voirie et Espaces Verts**:

- Jean-Paul GODET
- Michel GUILLOTEAU
- Martine LAVAUD
- Jean-Luc OLIVIER

- Jean-Marie NOEL
- Hugues MENUAULT
- Stéphane NIORT
- Quentin LABORDE
- Thierry BROSSARD
- Pascal AUDOUIN
- Alain ARNAULT
- Jean-Louis GAZEAU
- Joël BODET
- Sébastien BARON
- Stéphane OLIVIER

4-7 Commission Communale Bâtiments

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission Communale des Bâtiments**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de désigner comme suit les membres de la **Commission Communale des Bâtiments**:

- Jean-Paul GODET
- Pascal PILOTEAU
- Georges CHIRON
- Claude ROCHAS
- Joël BODET
- Jean-Marie NOEL
- Jean-Luc OLIVIER
- Hugues MENUAULT
- Quentin LABORDE
- Jacques DURAND
- Sébastien LAVILLONNIERE
- Bernard DANDRES
- Julie FAVRELIERE
- Sébastien BARON
- Alain BECOT
- Michel GUILLOTEAU

4-8 Commission Communale Urbanisme et développement durable

Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la **Commission Communale Urbanisme et Développement Durable**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de désigner comme suit les membres de la **Commission Communale Urbanisme et Développement Durable**:

Commission Communale Urbanisme

- Jean-Paul GODET
- Gaëtan de TROGOFF
- Martine LAVAUD
- Jean-Louis GAZEAU
- Bernard DANDRES
- Martine GERARD
- Robert GIRAULT
- Jean-Paul LOGEAS
- François LERIQUE

Commission Communale Développement Durable

- Jean-Paul GODET
- Gaëtan de TROGOFF
- Jacques DURAND
- Fabien GODET
- Thierry BROSSARD
- Ariel FABIEN
- Yvonne BODET
- Simon GENTY
- François LERIQUE
- Sonia GOUBEAU
- Jérôme DESCHAMPS

5- Désignation des délégués au SIEDS

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que par courrier en date du 06 Janvier dernier, le Président du SIEDS a fait savoir que la commune nouvelle devait désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, revenant sur la décision initiale qui avait été actée par délibération du 04 janvier, selon laquelle : « Dans le cadre du rapprochement de communes, tous les membres continuent de siéger au Syndicat d'Energie des Deux-Sèvres ».

Cependant Mr LERIQUE, suite à ce courrier, a contacté le SIEDS et informe le Conseil Municipal qu'au sein du SIEDS, il y a une certaine ambiguïté entre les termes « fusion » et « rapprochement de communes », et que la désignation des délégués ne se fait donc pas de la même manière.

Le SIEDS doit alors vérifier ses statuts et revoir le cadre légal.

Aussi, le Conseil Municipal décide de maintenir, en attendant, la délibération du 04 janvier 2016.

6- Désignation des délégués au Syndicat de Voirie

Cette décision est reportée. Mr Jean-Paul LOGEAIS, président de ce Syndicat, informe les membres du Conseil que les statuts doivent être modifiés avant de désigner de nouveaux délégués.

7- Désignation des délégués à la Maison de Retraite

Dans le cadre de la création de la nouvelle commune d'Argentonnay, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer de nouveaux représentants au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite.

Il rappelle également les membres actuels présents au Conseil d'Administration de la maison de retraite :

- Monsieur de TROGOFF Gaëtan, Président
- Monsieur DANDRES Bernard
- Madame BILLY Colette
- Monsieur BONNIN Gérard – membre extérieur -
- Madame RICOU Colette – membre extérieur -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de nommer ci-après pour représenter la commune d'Argenton les vallées au Conseil d'Administration de la maison de retraite :

- Monsieur GODET Jean-Paul, Président
- Monsieur DANDRES Bernard
- Madame BILLY Colette
- Monsieur BONNIN Gérard – membre extérieur -
- Madame RICOU Colette – membre extérieur -

8- Encaissement des dégâts occasionnés à la Salle des Fêtes du quartier de Boësse lors d'une location

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que des dégradations (2 portes et une porte de placard) ont été commises lors de la location de la Salle des Fêtes du quartier de Boësse, le week-end du 31 Décembre 2015. Aussi, vu l'état de la salle après la location, l'agent technique a dû passer 4 heures supplémentaires à faire le ménage.

Les utilisateurs de la salle des Fêtes ont été convoqués et ont reconnus les faits.

Il sera donc facturé auxdits utilisateurs 4h de ménage à 15€, et les dégradations à l'appui des devis.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à procéder à l'établissement de cette facture à l'encontre des responsables des dégâts.

9- Commission ouverture des plis

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'annonce pour le marché de construction d'une classe à l'école du Chat Perché a été publiée ce jour sur la plateforme sécurisée de marchés-sécurisés.fr. Elle paraîtra donc au BOAMP et dans le courrier de l'ouest.

La date de réception des offres est prévue le Mardi 09 Février 2016 à 12h00.

Mr le Maire propose de mettre en place une commission d'ouverture des plis, à cet effet.

Les Membres désignés sont donc des représentants de la commune déléguée d'Argenton Les Vallées, à savoir :

Gaëtan de TROGOFF, Claude ROCHAIS, Armelle CASSIN, François LERIQUE, Michel GUILLOTEAU, Pascal PILOTEAU, Georges CHIRON, Béatrice MABILAIS

10- Fonctionnement des Commissions

Chaque responsable des commissions fait une courte présentation de ses attentes et des éventuels projets.

11- Contrat Emploi d'Avenir

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires. Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent des espaces verts aux services techniques
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à signer la convention avec et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent des espaces verts aux services techniques
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2016

12- Questions diverses

- **Les réunions du Conseil Municipal** se tiendront tous les deuxièmes Lundi du mois.
- **Dans le cadre du Tour Des Deux-Sèvres**, il convient de nommer un représentant. Le Conseil Municipal désigne Claude ROCHAIS
- **Marché des Producteurs** : Il se tient normalement le deuxième vendredi du mois d'Août.
- **Ouverture du Foyer** : L'inauguration a lieu le samedi 16 Janvier 2016
- **Le Festin d'Alexandre** : concert qui se déroule dans l'Eglise le Dimanche 17 Janvier 2016.
- **Les Nuits Romanes** :
- **Les vœux du Maire** : le 29 Janvier 2016 à 20h à Moutiers Sous Argenton (changement)
- **Tables pour les réunions de Conseil** : il va être demandé un devis
- **Constitution d'un groupe pour vérifier les signatures** : Sophie BOUTET, Colette BILLY, François LERIQUE, Martine GERARD, Nathalie METIVIER, Jean-Roger CLIDIÈRE, Valérie LANDAIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10